



**DOJO
ACADEMY**

NOUVEAU BPJEPS

Il est enregistré sous le numéro RNCP36820

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000051171361>

1

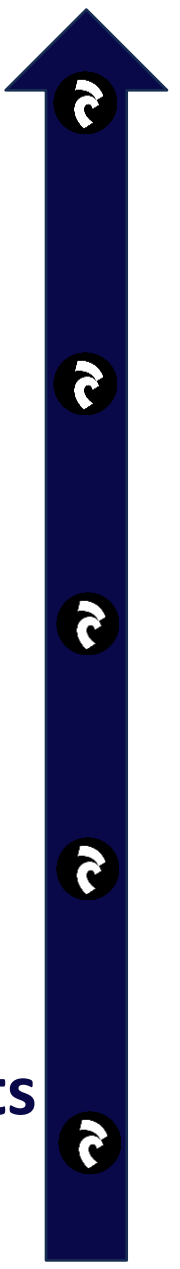


La filière de formation

Parcours de formation

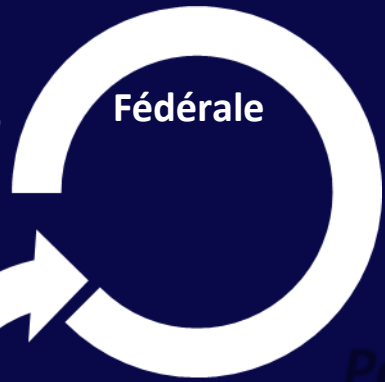
Notion de métier

Equivalences ou allègements



Assistant / Animateur

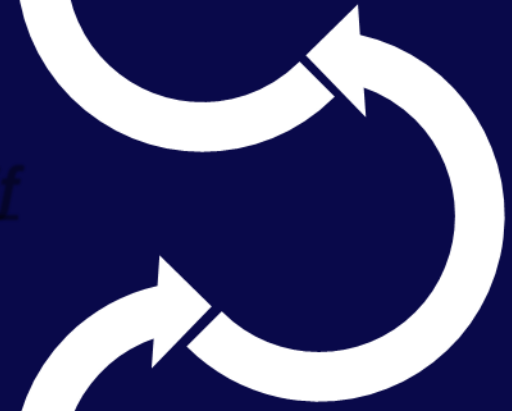
de Judo, ... €



Fédérale

Perfectionnement sportif

Educateur Sportif



Moniteur d'Arts Martiaux

Assistant Club
Animateur Fédéral



2



Le référentiel métier

Le titulaire du BP JEPS des activités de judo-jujitsu exerce le métier d'éducateur sportif de judo-jujitsu.

- ↻ Il assure en autonomie, la réalisation d'animations et d'accompagne le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue la structure qui l'emploie.
- ↻ Il est force de proposition sur l'évolution de l'offre de d'activités de sa structure et est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service du projet de sa structure, de sa politique et de sa stratégie de développement.
- ↻ Il promeut l'offre d'activité de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public en judo-jujitsu.
- ↻ L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet associatif.

Le titulaire du BP JEPS des activités de judo-jujitsu exerce le métier d'éducateur sportif de judo-jujitsu.

- ☞ Il peut mettre en œuvre des actions d'éveil, d'initiation et d'apprentissage notamment dans une intention de progression et d'amélioration sportive des activités de judo-jujitsu ou encore des actions éducatives plus marquées afin de développer la socialisation par le sport, le sport santé, l'accueil de tout type de public.
- ☞ Il conçoit des séances de judo-jujitsu permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique.
- ☞ Il adapte les séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique... aux caractéristiques de tous les publics et à une pluralité de finalités.
- ☞ Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.

Le titulaire du BP JEPS des activités de judo-jujitsu exerce le métier d'éducateur sportif de judo-jujitsu.

- ↻ En proposant aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive en judo-jujitsu, il permet à ces derniers de prendre part aux premiers niveaux compétitions et les y accompagne.
- ↻ Le titulaire du BP JEPS des activités de judo-jujitsu met en œuvre la préparation aux dans et grades du 1er au 4e dan tel que défini par la CSDGE de la FFJDA.
- ↻ Les éducateurs sportifs en judo-jujitsu exercent leur métier dans diverses structures: associations notamment sportives, fédérations, collectivités locales, écoles multisports, établissements de santé, centres de prévention,

3



Les exigences préalables à l'entrée en formation

Pour entrer en formation, il faut :

Pour l'inscription, le dossier du candidat est déposé auprès de l'OF, qui en contrôle la conformité, 1 mois avant la date fixée pour l'entrée en formation. Tout dossier incomplet est rejeté.

- 🕒 Une fiche d'inscription avec photographie ;
- 🕒 La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- 🕒 Pour les moins de 25 ans de nationalité française, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- 🕒 un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du judo jujitsu, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;
- 🕒 Être titulaire a minima, d'un certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent ;
- 🕒 Attester de la possession du grade 1^{er} dan minimum en judo-jujitsu ;
- 🕒 Justifier d'un niveau de pratique personnelle en judo-jujitsu correspondant au grade de 2^{ème} dan en judo-jujitsu.

Vérification des exigences préalables :

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- 🌀 **Un contrôle de l'ensemble des pièces du dossier ;**
- 🌀 **La production de l'attestation de grade 1^{er} dan en judo-jujitsu ;**
- 🌀 **La réalisation d'un test d'un niveau 2^{ème} dan de 30' max, dont les modalités sont :**
 - A - Epreuve kata d'une durée de 10' max (NAGE NO KATA en entier dans le rôle de tori) ;
 - B - Epreuve technique d'une durée de 20' max :
 - Démonstration de 5' max dans un contexte dynamique (1 technique en nage-waza choisie par le candidat, 1 technique en ne-waza choisie par le candidat ; 1 technique de défense choisie par le candidat) ;
 - Démonstration de 5' max (après tirage au sort) de 6 techniques issues de l'annexe 1 du programme technique UV2 du 1^{er} et 2^{ème} dan en vigueur... (2 techniques en nage-waza, 2 techniques en ne-waza imposées par les évaluateurs et 2 techniques de défense choisies par le candidat.)

Les techniques imposées par les évaluateurs ou celle choisie par le candidat doivent être différentes de celles présentées dans la partie A.

Pour les techniques de défense, le candidat choisit des réponses libres et adaptées sur les techniques d'atemi parmi la série C des 20 attaques imposées. Les deux attaques et les deux réponses doivent être différentes.

Programme technique UV2 du 1er et 2ème dan

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

Pour le grade de	KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
1 dan	<p>haraï-goshi kubi-nage koshi-guruma o-goshi tsurikomi-goshi uchi-mata uki-goshi</p>	<p>ippon-seoi-nage kata-guruma uki-otoshi tai-otoshi morote-seoi-nage</p>	<p>de-ashi-baraï (haraï) hiza-guruma sasae-tsurikomi-ashi ko-soto-gari ko-uchi-gari okuri-ashi-baraï (haraï) o-soto-gari o-uchi-gari uchi-mata</p>	<p>sumi-gaeshi tomoe-nage</p>
2 dan	<p>hane-goshi sode-tsurikomi-goshi tsuri-goshi</p>	<p>eri-seoi-nage te-guruma morote-gari kuchiki-taoshi</p>	<p>o-guruma ashi-guruma ko-soto-gake o-soto-otoshi tsubame-gaeshi</p>	<p>ura-nage tani-otoshi yoko-guruma yoko-gake Ko-uchi-makikomi yoko-tomoe-nage uki-waza</p>

Programme technique UV2 du 1er et 2ème dan

TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

Pour le grade de	IMMOBILISATIONS OSAEKOMI-WAZA	ETRANGLEMENTS SHIME-WAZA	CLES AUX COUDES KANSETSU-WAZA
1 dan	hon-gesa-gatame kami-shiho-gatame yoko-shiho-gatame tate-shiho-gatame ushiro-gesa-gatame	gyaku-juji-jime hadaka-jime kata-juji-jime nami-juji-jime okuri-eri-jime	ude-hishigi-juji-gatame ude-hishigi-ude-gatame ude-garami
2 dan	kuzure-kami-shiho-gatame kuzure-gesa-gatame kuzure-tate-shiho-gatame kuzure-yoko-shiho-gatame	sankaku-jime kata-ha-jime kata-te-jime sode-guruma-jime	ude-hishigi-hiza-gatame ude-hishigi-waki-gatame

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO, JUJITSU)

1 dan	séries A et B	Défense : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit démontrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité, de contrôle, de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.
2 dan	série C		

Vérification des exigences préalables :

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- C - Epreuve technique d'une durée de 20' max (suite) ;
- Démonstration de 10' max portant sur les acquis techniques du candidat lors d'exercices d'entraînement (Uchi-komi en déplacement de 2x1'30'' max, sur deux techniques différentes minimum ; Nage-komi en déplacement de 2x1'30'' max, sur deux techniques différentes minimum ; 1 Yaku-soku-geiko de 2' max ; 1 Kakari-geiko de 2x1'30'' max, 1' max en tant que Tori et 1' max en tant que Uke.

La réussite au test d'exigences préalables s'apprécie sur l'ensemble des deux épreuves, kata et technique.

4



Les EPMSP

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation sont les suivantes :

- ☞ Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités du judo-jujitsu ;
- ☞ Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- ☞ Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ☞ Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'initiation en judo-jujitsu, en sécurité.

Elles sont vérifiées et attestées par l'OF, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, au moyen de la mise en place par le candidat d'une séquence d'initiation en sécurité, pour un groupe d'au moins huit pratiquants, d'une durée de 15' à 20' max, suivie d'un entretien de 20' max portant en priorité sur les aspects sécuritaires.

5



Les blocs de compétences

BPJEPS en 3 blocs de compétences

- ↻ **BLOC 1** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- ↻ **BLOC 2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ;
- ↻ **BLOC 3** : Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Plan du référentiel d'activités et de compétences du BPJEPS en BC

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES (A) :

Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.

↻ REFERENTIEL DE COMPETENCES (C) :

Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.

↻ REFERENTIEL D'ÉVALUATION :

Les modalités d'évaluation de chaque bloc de compétences :

- Modalités d'évaluation ;
- Critères et indicateurs d'évaluation.

Bloc de compétences 1

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Bloc de compétence 1

4 référentiels d'Activités et 9 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.1.1. :

Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / Ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.

C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

Bloc de compétence 1

4 référentiels d'Activités et 9 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.1.2. :

Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.

Bloc de compétence 1

4 référentiels d'Activités et 9 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.1.3. :

Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.

C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.

C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

Bloc de compétence 1

4 référentiels d'Activités et 9 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.1.4. :

Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.

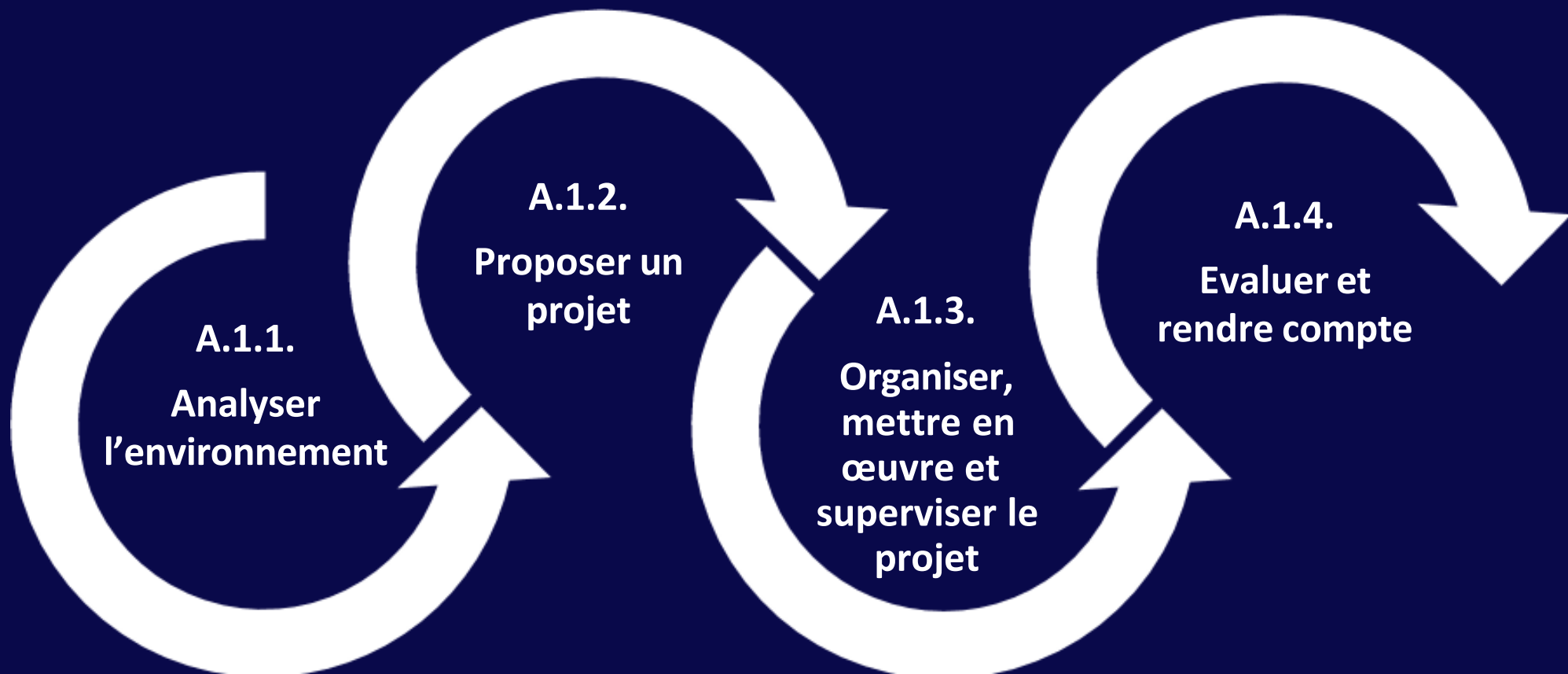
C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

Bloc de compétences 1

Performance Sportive

DESJEPS

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.



Bloc de compétence 1

Le référentiel dévaluation

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel de 25 pages max, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC1.

L'entretien de 50' se déroule en deux temps :

- Une présentation orale par le candidat d'une durée de 20' max ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de 30' max.

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Bloc de compétence 2

2 référentiels d'Activités et 4 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.2.1. :

Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage ;

C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.

Bloc de compétence 2

2 référentiels d'Activités et 4 référentiels de Compétences

↷ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.2.2. :

Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation ;

C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

Bloc de compétences 2

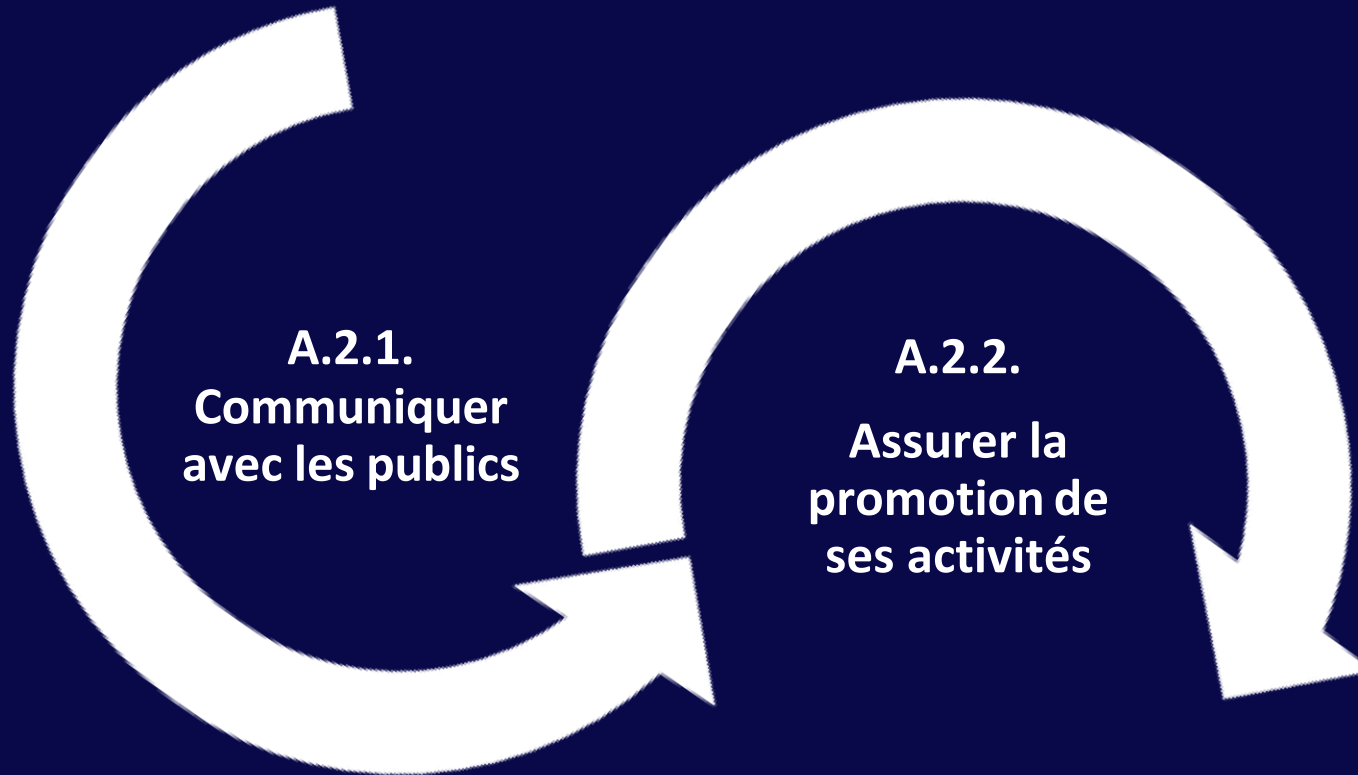
Performance Sportive

LESIEPS

Entraîneur HN

JUDO JUJITSU

Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.



Bloc de compétence 2

Le référentiel dévaluation

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC2.

L'entretien de 25' se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de 10' maximum ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de 15' max.

Bloc de compétences 3

Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3.



Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC3, le candidat justifiant du niveau technique suivant en référence au « 3^{ème} dan », UV 1 et 2 telles que définies par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées :

Evaluation des prérequis en 3 parties.

↻ Démonstration kata :

- 2 séries tirées au sort du Nage No Kata (1 parmi les 3 1ères séries/ 1 parmi la 4^{ème} ou la 5^{ème} série) ;
- 1 série tirée au sort du Katame No Kata ; (si passe le 3ème Dan en cours de formation = équivalence) ;
- 1 série tirée au sort du Kodokan Goshin Jitsu. (si passe le 3ème Dan en cours de formation = équivalence.)

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3.

↻ Prestations techniques judo :

- Une démonstration imposée et commentée, en statique et en dynamique, organisée autour de 3 techniques en Tachi waza et 3 techniques en Ne waza ;
- Une démonstration libre d'un système d'attaque en Tachi waza s'appuyant sur 3 techniques de familles différentes et en utilisant les procédés d'entraînement (Uchi komi/Nage komi /Kumikata/opportunité, défense, contre, enchainement, LDS), d'une durée de 3 à 4' max ;
- Une démonstration libre d'un système d'attaque en Ne waza en s'appuyant sur 2 techniques de familles différentes à partir de situation d'étude tirée au sort parmi 5 situations (Uke en position quadrupédique ou à plat ventre tori en position supérieure ; Tori sur le dos ou assis et uke entre les jambes ; Uke sur le dos ou assis et tori entre les jambes ; Dégagement de jambes : en tant que tori avec une jambe de prise ; Liaison debout-sol (LDS).) , d'une durée de 3 à 4' max.

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3.

↻ Prestations techniques jujitsu :

- Une démonstration imposée de 3 techniques de la nomenclature : pieds, poings, blocages, clés de contrôle, clés de projections ;
- Une démonstration de 2 séries tirées au sort parmi les 4 séries (A/B/C/D) relatives aux 20 techniques d'attaques/défenses imposées du jujitsu. La réponse du candidat est libre et adaptée à chaque situation ;
- Une prestation libre de 2 minutes.

Bloc de compétence 3

3 référentiels d'Activités et 10 référentiels de Compétences

☞ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.3.1. :

Conception de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage notamment dans une intention de progression sportive du judo-jujitsu.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances du judo-jujitsu, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.

C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances d'un cycle de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances.

C.3.1.3. Définir les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même et le respect de la réglementation en vigueur.

Bloc de compétence 3

3 référentiels d'Activités et 10 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.3.2. :

Conduite d'une séance d'éveil, d'initiation et d'apprentissage notamment dans une intention de progression sportive du judo-jujitsu.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.3.2.1. Vérifier les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement.

C.3.2.2. Accueillir les pratiquants à une séance de judo-jujitsu, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter pour mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.2.3. Conduire en sécurité une séance de judo-jujitsu en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants.

Bloc de compétence 3

3 référentiels d'Activités et 10 référentiels de Compétences

↻ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.3.2. (suite) :

Conduite d'une séance d'éveil, d'initiation et d'apprentissage notamment dans une intention de progression sportive du judo-jujitsu.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.3.2.4. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long de la séance de judo-jujitsu, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.

C.3.2.5. Mettre en œuvre la préparation aux dan et grades (du 1er au 4ème dan) en adaptant les techniques du judo-jujitsu en fonction des caractéristiques des pratiquants afin de leur permettre d'évoluer dans leur pratique du judo-jujitsu.

Bloc de compétence 3

3 référentiels d'Activités et 10 référentiels de Compétences

↷ REFERENTIEL D'ACTIVITES A.3.3. :

Evaluation de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage notamment dans une intention de progression sportive du judo-jujitsu.

• REFERENTIEL DE COMPETENCES :

C.3.3.1. Analyser une séance de judo-jujitsu, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants.

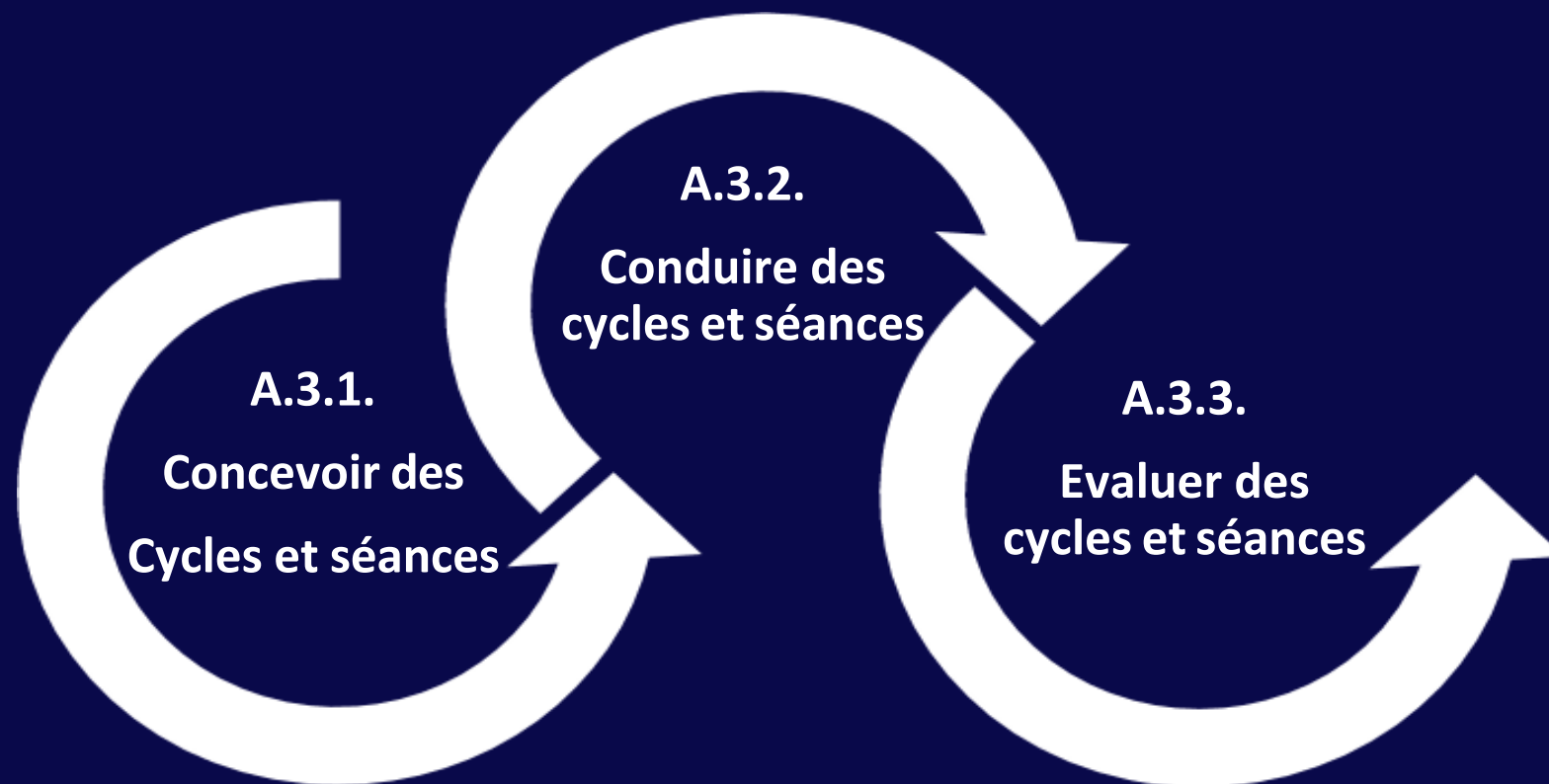
C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de judo-jujitsu en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer son enseignement et progresser les pratiquants.

Bloc de compétences 3

Performance Sportive

DESJEPS

Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.



Epreuve 1

Bloc de compétence 3

Le référentiel dévaluation en 2 épreuves

La situation d'évaluation certificative du BC3 – Epreuve 1.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel relatif à la conception de :

- Un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu réalisé dans la structure d'alternance pédagogique composé d'au moins six séances ;
- Un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu réalisé dans la structure d'alternance pédagogique composé d'au moins six séances.

L'épreuve consiste en un entretien de 45' max à partir du document susmentionné, composé :

- Une présentation orale du candidat d'une durée de 15' max portant sur l'analyse des cycles proposés et leur évaluation ;
- Un échange avec les évaluateurs dans la limite des 45' max d'entretien permettant au candidat de justifier sa démarche de conception d'un cycle de séances d'éveil ou d'initiation et d'un cycle de séances d'apprentissage du judo-jujitsu, notamment au regard des aspects sécuritaires.

Epreuve 2

Bloc de compétence 3

Le référentiel dévaluation

La situation d'évaluation certificative du BC3 – Epreuve 2 :

L'épreuve consiste en une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu.

Le jour de l'épreuve le candidat conduit la séance d'apprentissage issue du cycle susmentionnée choisie par les évaluateurs, pendant une durée de 45' à 1h30 max, pour un public de 6 pratiquants minimum.

La séance est suivie d'un entretien de 30' max composé :

- D'une présentation orale permettant au candidat d'analyser et d'évaluer la séance en mobilisant les connaissances acquises et en justifiant les choix techniques et tactiques effectués ;
- D'un échange avec les évaluateurs portant sur la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de la séance de judo-jujitsu.

6



Les dispenses

Dispensés	Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) <i>(Visés article 4 de l'arrêté)</i>	Exigences Préalables de Mise en Situation Pédagogiques (EPMSP) <i>(Visés article 5 de l'arrêté)</i>	Bloc de Compétences 3
SHN en judo, jujitsu inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221- 2 du code du sport	Test d'Exigences Préalable (TEP) Uniquement		
UC(*) 3 ou 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « judo-jujitsu » RNCP36820	OUI	OUI	Allègement de formation
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «judo-jujitsu» RNCP36820	OUI	OUI	OUI
Brevet fédéral de judo-jujitsu 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré délivré par la Fédération sportive et gymnique du travail.	TEP Uniquement		
Brevet fédéral de judo-jujitsu 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré délivré par la Fédération sportive et gymnique du travail et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ du judo-jujitsu de 2 années minimum au cours des 5 dernières années	TEP Uniquement	OUI	

<p style="text-align: center;">Dispensés</p>	<p style="text-align: center;">Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) <i>(Visés article 4 de l'arrêté)</i></p>	<p style="text-align: center;">Exigences Préalables de Mise en Situation Pédagogiques (EPMSP) <i>(Visés article 5 de l'arrêté)</i></p>	<p style="text-align: center;">Bloc de Compétences 3</p>
<p>Certificat animateur fédéral (CAF) délivré par la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées</p>	<p style="text-align: center;">TEP Uniquement</p>		
<p>Certificat animateur fédéral (CAF) délivré par la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du judo-jujitsu de 2 années minimum au cours des 5 dernières années</p>	<p style="text-align: center;">TEP Uniquement</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p>	
<p>Titulaire du grade 3e dan ou grade équivalent en judo-jujitsu, délivré par la Commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées</p>			<p style="text-align: center;">OUI Pour les prérequis d'accès et la série tirée au sort du Katame No Kata et la série tirée au sort du Kodokan Goshin Jitsu.</p>

7



Qualification des différents acteurs

Le coordonnateur pédagogique

- ↻ La coordination pédagogique des formations est assurée par une personne qui doit être titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 5 en judo-jujitsu et justifier d'une expérience professionnelle a minima de 2 années dans le champ de la formation professionnelle du judo-jujitsu.
- ↻ Les périodes de formation effectuées en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1 du code du travail, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience professionnelle requise.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports et les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale.

Les formateurs permanents

- ↻ Les formateurs permanents doivent être titulaires, a minima d'une certification professionnelle de niveau 5 en judo-jujitsu et justifier d'une expérience professionnelle dans le champ de la formation professionnelle du judo-jujitsu, de 5 années.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports et les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale.

Les tuteurs

- ↻ Les tuteurs doivent être titulaires, a minima d'une certification professionnelle de niveau 4 en judo-jujitsu et justifier d'une expérience dans l'encadrement sportif du judo-jujitsu de 2 années minimum.
- ↻ Les périodes de formation effectuées en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1 du code du travail, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience professionnelle requise.

Les maîtres d'apprentissage

Les évaluateurs

- ↻ Les évaluateurs du bloc de compétences 1 (BC1) et du bloc de compétences 2 (BC2) sont choisis en raison de leur expérience, de leurs compétences et de leur niveau technique dans le domaine considéré par le BPJEPS spécialité «éducateur sportif».
- ↻ Les évaluateurs du bloc de compétences 3 (BC3) doivent être titulaires d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 en judo-jujitsu et justifier d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif du judo-jujitsu, de 2 années minimum.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports et les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale.

8



Le contenu préconisé

BPJEPS en 3 blocs de compétences

960 heures (600 heures en OF + 360 heures en SA)

↻ BLOC 1 : 150 heures en OF

↻ BLOC 2 : 50 heures en OF

↻ BLOC 3 : 400 heures en OF

180 heures en méthode pédagogique et 220 heures en maîtrise et transmission technique.

Répartition des 360 heures ?

Le contenu préconisé

Bloc de compétences 1

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Contenu préconisé du Bloc 1 - 150 heures de formation en OF

Sécurité

- ↻ Evaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités du judo-jujitsu ;
- ↻ Anticiper les risques pour le pratiquant ;
- ↻ Être capable de maîtriser les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ↻ La prévention des violences, la radicalisation dans le sport, la laïcité , la citoyenneté.

Environnement

- ↻ Le système associatif
- ↻ L'organisation du sport en France (Institutions et règlement associatif) ;
- ↻ L'organisation de la FFJDA ;
- ↻ L'organisation d'une manifestation, la Règlementation sportive ;
- ↻ Accéder aux grades de Ceinture Noire ;
- ↻ Prévention et lutte contre le dopage ;
- ↻ Le code du sport ;
- ↻ La sociologie des pratiques (ZRR, QPV, ...) ;
- ↻ Le statut dans l'emploi, la transition vers l'emploi ;
- ↻ La filière de formation diplômante et continue ;
- ↻ Modèle économique – Budgétisation.

Contenu préconisé du Bloc 1 - 150 heures de formation en OF

Méthodologie de projet

- ↻ L'analyse de son environnement ;
- ↻ Le diagnostic stratégique ;
- ↻ L'émergence et la conception du projet ;
- ↻ La mobilisation des instances dirigeantes ;
- ↻ La planification des étapes du projet ;
- ↻ La mobilisation des ressources (RH / R€ / Rmat / Com) ;
- ↻ La méthodologie de mise en œuvre ;
- ↻ Les actions concrètes du projet ;
- ↻ L'évaluation.

- ↻ La préparation de la certification ;
- ↻ Les évaluations formatives BC1.



Certification
+ 50'

Si rattrapage
+50'

Contenu préconisé du Bloc 1 – Structure d’alternance

Sécurité

- ④ Evaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités du judo-jujitsu ;
- ④ Anticiper les risques pour le pratiquant ;
- ④ Être capable de maîtriser les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ④ La prévention des violences, la radicalisation dans le sport, la laïcité , la citoyenneté.

Environnement

- ④ Découverte de la structure d'alternance ;
- ④ Accueil et prise de licence dans la structure ;
- ④ Transmission des documents d'AG, de présentation du club, de l’environnement ;
- ④ Le projet associatif de la structure ;
- ④ Découverte des partenaires locaux ;
- ④ Réflexions, échanges autour des projets de la structure (en cours, à venir) ;
- ④ Participation aux réunions et à la vie du club.

Contenu préconisé du Bloc 1 – Structure d’alternance

Méthodologie de projet

- ④ Réalisation d'un diagnostic spécifique à la structure et son environnement ;
- ④ Echanges autour de la suite des projets de la structure (actions, apprentissages visés) ;
- ④ Construction du projet au sein de la structure ;
- ④ Mobilisation les instances dirigeantes ;
- ④ La définition des ressources (RH, R€, R Mat, Communication) ;
- ④ Planification des étapes et mise en œuvre du projet ;
- ④ Evaluation du projet ;
- ④ Préparation à la certification.

Le contenu préconisé

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Contenu préconisé du Bloc 2 - 50 heures de formation en OF

Stratégie de communication

- ↻ La réglementation en termes de communication ;
- ↻ Être capable de mettre en forme une communication (Texte et image) ;
- ↻ La stratégie de communication interne (Différents adhérents) ;
- ↻ La stratégie de communication externe (Promotion au grand public) ;
- ↻ Les outils (Réseaux sociaux, mails, WhatsApp, ...)
- ↻ Savoir convaincre ;
- ↻ La préparation présentation du dossier et/ou multimédia(s) ;
- ↻ Les évaluations formative BC2



Certification
+ 25'

Si rattrapage
+25'

Contenu préconisé du Bloc 2 – Structure d’alternance

Stratégie de communication

- ④ Identification des outils de communication à disposition ;
- ④ Développer des outils de communication ;
- ④ Participer aux différentes informations auprès des adhérents ;
- ④ Participer aux actions de promotions ;
- ④ Réaliser des supports de communication ;
- ④ Savoir convaincre et mobiliser ;
- ④ Appliquer la réglementation ;
- ④ Evaluations formatives BC2 ;
- ④ Préparation de la certification BC2 (Supports).

Le contenu préconisé


Bloc de compétences 3

Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Contenu préconisé du Bloc 3 - 400 heures de formation en OF

Méthodes pédagogiques – 180 heures

- ⌚ Rôle, droit et devoir de l'enseignant ;
- ⌚ Agir en assurant sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers ;
- ⌚ Les EPMSP ;
- ⌚ La culture judo ;
- ⌚ Les Caractéristiques des publics ;
- ⌚ Les différentes formes de pratique ;
- ⌚ L'analyser le comportement moteur des pratiquants (Anatomie / Physiologie) ;
- ⌚ La méthode française d'enseignement ;
- ⌚ La formalisation d'une séance ;
- ⌚ Les objectifs de séance, les logiques en initiation et apprentissage ;
- ⌚ La gestion d'un public sur une séance (Gestion groupe, gestion incidents...)
- ⌚ La construction et la mise en œuvre de séances d'initiation pour des publics jeunes ;
- ⌚ La construction et la mise en œuvre de séances d'apprentissage pour des publics jeunes ;
- ⌚ La construction et la mise en œuvre de séances d'initiation pour un public adulte ;
- ⌚ La construction et la mise en œuvre de séances d'apprentissage pour des publics adultes ;
- ⌚ La construction d'un cycle d'enseignement ;
- ⌚ La construction d'un cycle de préparation aux grades ;
- ⌚ La construction d'un cycle d'enseignement annuel ;




Certification
+ 50'

Si rattrapage
+50'

Contenu préconisé du Bloc 1 - 400 heures de formation en OF

Méthodes pédagogiques – 180 heures – (Suite)

- ☞ Comprendre et utiliser les outils de préparation (fiches de séance et fiche de situation) ;
- ☞ Le Suivi / situation de résolution de problème individualisé rencontré dans les structures d'alternance ;
- ☞ Le Sport santé bien être ;
- ☞ La pratique loisirs adultes ;
- ☞ Le perfectionnement global ados adultes ;
- ☞ Le Perfectionnement individualisé ados adultes ;
- ☞ L'approfondissement des démarches pédagogiques et apprentissages pour un public en situation de handicap ;
- ☞ L'approfondissement des démarches pédagogiques et apprentissages pour les publics spécifiques (pratiquants Taïso, EHPAD...) ;
- ☞ Les procédés d'évaluation ;
- ☞ La pratique compétitive ;
- ☞ La pratique JUIJITSU et protection personnelle ;
- ☞ La réglementation sportive ;
- ☞ La préparation aux épreuves certificatives ;
- ☞ Les évaluations formatives BC3 épreuve 1 et 2.



Certification
épreuve 2
+ 1h15 à 2h
Si rattrapage
+ 1h15 à 2h

Contenu préconisé du Bloc 3 - 400 heures de formation en OF

Maîtrise et transmission technique – 220 heures

- ↻ Le NAGE NO KATA – 5 séries ;
- ↻ Le GONosen NO KATA ;
- ↻ Le KODOKAN GOSHIN JITSU ;
- ↻ Le KATAME NO KATA
- ↻ Les 20 imposées ;
- ↻ La logique interne ;
- ↻ Les fondamentaux ;
- ↻ Les principes d'actions ;
- ↻ Les exercices conventionnels ;
- ↻ La technique judo (nomenclature du 1^{er} au 4^{ème} dan) ;
- ↻ La technique Jujitsu (nomenclature)
- ↻ Les éléments technicotactiques de la discipline en TACHI WAZA ;
- ↻ Les éléments technicotactiques de la discipline en NE WAZA ;
- ↻ Le système d'attaque et de défense debout ;
- ↻ Le système d'attaque et de défense au sol ;
- ↻ La préparation aux grades ;
- ↻ La préparation d'une prestation technique
- ↻ La préparation de la certification ;
- ↻ Les évaluations formatives prérequis BC3.

Contenu préconisé du Bloc 3 – Structure d’alternance

Méthodes pédagogiques

- ⑥ Explication de la construction d'une séance, les consignes de sécurité, les attitudes d'un enseignant ;
- ⑥ Gérer un public sur 1 séance (espace, consigne de sécurité, accueil) ;
- ⑥ Pédagogie et apprentissages visés pour un public jeune : période d'apprentissage de la méthode française ;
- ⑥ Pédagogie et apprentissages visés pour un public jeune : période de "perfectionnement global" de la méthode française ;
- ⑥ Intervention préparées et remédiations partagées avec le tuteur sur les séquences pédagogiques mises en place par le stagiaire ;
- ⑥ Gestion de séances d'initiation ou d'animation dans la structure ;
- ⑥ Conception et mise en œuvre d'un cycle d'enseignement ;
- ⑥ Participation en tant qu'encadrant en formation aux compétitions ;
- ⑥ Approfondissement des démarches pédagogique et apprentissage sur des périodes spécifiques (fin de saison, été, stages...)
- ⑥ Participation aux animations de fin de saison (passage grade, fête du club...)

Contenu préconisé du Bloc 3 – Structure d’alternance

Maîtrise et transmission technique

- ⑥ Les KATAS : NAGE NO KATA, GONosen NO KATA, KODOKAN GOSHIN JITSU et KATAME NO KATA ;
- ⑥ Les 20 imposées ;
- ⑥ Les exercices conventionnels ;
- ⑥ La technique judo (nomenclature du 1er au 4ème dan) ;
- ⑥ La technique Jujitsu (nomenclature)
- ⑥ Les éléments technicotactiques de la discipline en TACHI WAZA ;
- ⑥ Les éléments technicotactiques de la discipline en NE WAZA ;
- ⑥ Le système d'attaque et de défense debout ;
- ⑥ Le système d'attaque et de défense au sol ;
- ⑥ La préparation aux grades ;
- ⑥ La préparation d'une prestation technique
- ⑥ La préparation de la certification ;
- ⑥ Les évaluations formatives prérequis BC3.



**DOJO
ACADEMY**

NOUVEAU BPJEPS

Il est enregistré sous le numéro RNCP36820

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000051171361>